



Département de la Dordogne

Commune de NONTRON

ARRETÉ 2018 -6.1-146 - Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules

Le Maire de la Commune de NONTRON, Pascal BOURDEAU

Vu les articles L2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié sur la signalisation routière,
Vu le code de la route,
Vu l'instruction interministérielle du 11 février 2008 sur la signalisation routière,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 6029 du 15 mars 1996 par laquelle un plan de circulation a été approuvé,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE concernant des travaux de voirie
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation de véhicules sur la voie communale VC n°101 de Masvicomteaux pour le temps des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Les prescriptions suivantes seront applicables du 28/08/2018 à 8h00 au 06/09/2018 à 17h00.

Article 2 : Circulation interdite, sauf riverains et services publics, VC n° 101 chemin de Masvicomteaux à l'intérieur de la zone de chantier balisée de l'entreprise EIFFAGE.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie, les Agents de surveillance de la voie publique seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et publié au recueil des actes de la Mairie.

Nontron, le 27 août 2018
Le Maire
Pascal BOURDEAU